

Guide d'achat pour les
produits forestiers
écoresponsables du
Canada

Table des matières

Avant-propos	1
Résumé	2
Achats écoresponsables	4
Introduction	4
Vision2020	4
Politiques d'achat écoresponsables	5
Les ressources forestières du Canada	7
Principaux enjeux liés aux achats écoresponsables	8
Sources d'approvisionnement et légalité	8
• Origine : D'où viennent les produits?	8
• Exactitude de l'information : L'information sur la source de la fibre est-elle crédible et retraçable?	8
• Légalité : Les produits ont-ils été fabriqués dans le respect des lois?	9
Aspects environnementaux	10
• Développement durable : Les forêts sont-elles aménagées de façon durable?	10
• Des valeurs forestières uniques : Les valeurs forestières uniques sont-elles protégées?	10
• Changements climatiques : Les questions associées au climat ont-elles été examinées?	11
• Protection de l'environnement et autres ressources : Quelles mesures ont été prises?	12
• Fibre fraîche et recyclée : La fibre recyclée est-elle utilisée de façon appropriée?	13
Aspects sociaux	16
• Désirabilité sociale : Les besoins des collectivités locales et des peuples autochtones ont-ils été pris en considération?	16
Prendre le virage vert grâce aux produits forestiers canadiens	18
Exemple de politique d'achat/de financement de produits forestiers	20
À propos de l'AFPC	22
À propos de PwC	22
Sociétés membres de l'APFC	23
Annexe 1 : Glossaire	24
Annexe 2 : Liens utiles, guides de référence et normes	26
Annexe 3 : Objectifs de performance de Vision2020 – Progrès à ce jour	27
Notes	28
Figures	
Figure 1 Régions forestières du Canada	6
Figure 2 Classification du territoire	7
Figure 3 La certification au Canada et dans le monde	8
Figure 4 Profil de carbone de l'industrie	11
Figure 5 Problèmes environnementaux associés à l'utilisation de fibre fraîche et recyclée	14

Avant-propos

Les acheteurs de produits forestiers se préoccupent des questions de développement durable, ce qui les pousse à tenir compte de facteurs autres que les attributs traditionnels de ces produits comme le prix, la qualité, le service et la disponibilité. Le but du présent guide d'achat est de fournir des renseignements sur les aspects à considérer pour élaborer des politiques et des programmes d'achat et de financement écoresponsables. On y trouvera aussi d'autres ressources et outils pour aider à la mise en œuvre de tels programmes. Nous avons également inclus un exemple de politique d'achat que vous pouvez utiliser comme point de départ.

La première version de ce guide a été publiée en 2009. Pour l'édition 2015, nous avons mis à jour les données de rendement environnemental des membres de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC), ajouté des informations sur les nouveaux produits forestiers innovateurs et les nouvelles pratiques de construction et avons adapté le document aux plans de la « Vision2020 » de l'APFC, qui guide l'industrie pour développer de nouveaux produits et marchés, améliorer son empreinte environnementale et faire appel à des méthodes de planification multilatérales.

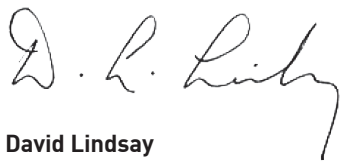
Pour que ce guide soit conforme aux lignes directrices internationales en matière d'achat, nous nous sommes encore une fois inspirés de l'expertise d'organismes externes qui connaissent bien les enjeux du marché :

- **Le Guide d'achat s'articule autour des grandes questions de développement durable soulevées dans le guide d'achat écoresponsable de produits de bois et de papier du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et du World Resources Institute (WRI) (avec leur autorisation).**
- **L'APFC a collaboré avec PricewaterhouseCoopers LLP (PwC) pour rédiger ce guide afin de profiter des connaissances et de l'expérience de son personnel en ce qui a trait aux achats écoresponsables et aux questions que les clients bien informés peuvent nous poser.**

L'industrie canadienne des produits forestiers est déterminée à travailler d'une manière responsable pour l'environnement, souhaitable au plan social et viable en matière d'économie. Les membres de l'APFC ont pris des engagements relatifs à des questions de développement durable comme la conservation, l'aménagement forestier durable, la certification, la biodiversité et les changements climatiques. Par des rapports réguliers, ils sont en mesure de démontrer des progrès constants et substantiels vers les buts qu'ils se sont fixés.

Nous sommes heureux de votre intérêt pour les produits forestiers canadiens, répondrons avec plaisir à vos demandes de renseignements et de comparaison et vous accueillerons volontiers pour une visite.

Cordialement,



David Lindsay
Président et chef de la direction

Association des produits forestiers du Canada



Kevin Bromley
Responsable, Forêt, papier et emballages

PricewaterhouseCoopers LLP

Résumé

Conformément aux principes internationalement acceptés de libre-échange, les politiques d'achat et de financement doivent être non discriminatoires et transparentes. De nombreuses entreprises qui se procurent des produits forestiers atteignent leurs objectifs par l'élaboration de politiques d'achat écoresponsables et nous vous encourageons à utiliser l'information sur les ressources et l'exemple de politique d'achat du Guide comme outils pour faciliter la mise en œuvre de votre programme d'achat de produits forestiers.

- Ce guide a été conçu pour voir aux principales préoccupations présentées par le WBSCSD/WRI dans son guide d'achat écoresponsable de produits de bois et de papier¹, en les appliquant aux produits forestiers fabriqués au Canada :

Sources d'approvisionnement et légalité

Origine : D'où viennent les produits?

Connaître l'origine des produits, les chaînes d'approvisionnement qu'ils ont traversées et les procédés de fabrication utilisés aidera les acheteurs à évaluer des facteurs clés comme la crédibilité de l'information sur les origines du produit, la légalité de l'approvisionnement et les pratiques d'aménagement forestier durable.

Exactitude de l'information : L'information sur la source de la fibre est-elle crédible et retraçable?

Pour retrouver l'origine des matières premières et consigner la vente de produits certifiés, les entreprises forestières canadiennes font appel à la traçabilité et aux systèmes de chaîne de traçabilité (CdT) certifiés par une tierce partie qui permettent de suivre les produits provenant de forêts bien aménagées. L'industrie canadienne est un chef de file mondial de la certification indépendante de l'aménagement forestier durable, avec 43 % des forêts certifiées dans le monde, soit plus de 160 millions d'hectares, quatre fois plus que tout autre pays.²

Légalité : Les produits ont-ils été fabriqués dans le respect des lois?

Pour réduire le risque d'acheter des produits récoltés illégalement, les acheteurs doivent identifier les régions à haut risque et mettre en place des contrôles en conséquence. Le Canada a un cadre légal et institutionnel solide ainsi qu'un engagement ferme envers l'aménagement forestier durable.

Aspects environnementaux

Développement durable : Les forêts sont-elles aménagées de façon durable?

L'aménagement forestier durable intègre les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans un équilibre approprié qui répond aux besoins actuels et futurs de la société. Les membres de l'APFC sont responsables de 66 % des territoires forestiers certifiés au Canada.

Valeurs forestières uniques : Les valeurs forestières uniques sont-elles protégées?

Certains secteurs du paysage forestier présentent des qualités uniques qui méritent une attention ou une protection spéciale. L'Entente sur la forêt boréale canadienne (EFBC), la plus importante initiative de conservation dans le monde, témoigne de la façon dont la collaboration entre industrie, écologistes et gouvernements peut contribuer à l'atteinte d'objectifs environnementaux et économiques.

Changements climatiques: Les questions liées au climat ont-elles été examinées?

Les changements climatiques sont aux premières lignes des préoccupations de l'industrie forestière, des gouvernements et des consommateurs en matière de durabilité au Canada. L'industrie canadienne des produits forestiers a été la première dans le monde à évaluer et à rendre compte de son profil total de carbone et à s'engager à la carboneutralité dans toute la chaîne d'approvisionnement.

Protection de l'environnement et autres ressources : Quelles mesures ont été prises?

Fabriquer des produits forestiers exige une gestion attentive des ressources pour minimiser l'impact sur l'environnement. Les membres de l'APFC ont amélioré considérablement leur rendement environnemental par la réduction des effluents des usines, des émissions dans l'air et de la consommation d'eau depuis 20 ans.

Fibre fraîche et recyclée : La fibre recyclée est-elle utilisée de façon appropriée?

L'utilisation de fibre recyclée peut réduire la demande en fibre fraîche des forêts ainsi que les émissions de gaz à effet de serre associées au papier envoyé à l'enfouissement. Les membres de l'APFC ont atteint un taux de recyclage de 70 % en 2013, par rapport à la moyenne mondiale de 56 % (2011). Le recyclage est un aspect important de la chaîne de valeur des produits forestiers, mais il faudra toujours de la fibre fraîche pour reconstituer la composition de fabrication du papier.

Aspects sociaux

Désirabilité sociale : Les besoins des collectivités locales et des peuples autochtones ont-ils été pris en considération?

Respecter les droits des peuples autochtones et des travailleurs en forêt et en usine est un élément important des achats écoresponsables. L'industrie canadienne des produits forestiers a une fière tradition de collaboration avec les Premières nations, les groupes environnementaux, les collectivités locales, les syndicats et d'autres parties intéressées pour trouver des terrains d'entente et des solutions mutuellement acceptables dans l'optique de la prospérité.

Achats écoresponsables

Introduction

Les décisions concernant l'achat et l'utilisation des produits de bois et de papier peuvent avoir des impacts considérables à long terme. Au-delà des conséquences immédiates et évidentes de leurs achats, les consommateurs, détaillants, investisseurs et collectivités s'intéressent à la façon dont leurs décisions d'achat touchent l'environnement. Ils veulent aussi savoir si les produits sont fabriqués conformément aux principes du développement durable et être certains qu'acheter des produits forestiers aujourd'hui ne nuira pas à la qualité de l'environnement des générations futures.

Les aspects environnementaux et sociaux entourant les produits de bois, de pâte et de papier sont souvent partie intégrante de la décision d'achat, qu'on pense aux enjeux entourant les achats écoresponsables. Cette situation a poussé les acheteurs à considérer des facteurs autres que les caractéristiques traditionnelles comme le prix, le service et la qualité. Une variété d'outils, d'initiatives et d'étiquettes ont été mis en place pour guider les consommateurs de bois et de produits papetiers.

Les organismes qui se procurent des produits forestiers peuvent utiliser la méthode du cycle de vie pour évaluer les qualités environnementales des produits qu'ils achètent. L'analyse du cycle de vie établit objectivement les impacts de produits, procédés ou services sur l'environnement, dans toutes les étapes du cycle de vie (production, utilisation et élimination). Cette analyse englobe généralement l'achat des matières premières, la fabrication, la distribution, l'utilisation et le recyclage ou l'élimination après consommation.

Au Canada, un acheteur de produits forestiers peut être assuré que les produits qu'il achète proviennent de forêts bien aménagées. En plus de son dossier national solide, le Canada fait preuve de leadership pour éliminer la déforestation en endossant la Déclaration de New York sur les forêts ainsi que son soutien financier aux efforts contre la déforestation dans les pays en développement. Plus de 94 % des forêts du Canada sont de propriété publique et de ce fait, sont soumises à des lois et règlements fédéraux et provinciaux stricts. Les forêts privées sont aussi assujetties à des règlements. Ce cadre réglementaire garantit un niveau élevé de contrôle sur les valeurs ligneuses et non ligneuses comme la faune et la biodiversité, les niveaux de récolte, la

construction de routes et la sécurité des travailleurs. En outre, ces règlements exigent une planification détaillée de l'aménagement forestier, soumise à des consultations publiques et à l'approbation du gouvernement. Les exigences en cette matière varient selon les provinces, mais prennent généralement la forme suivante :

- Plans stratégiques d'aménagement forestier à long terme, pouvant varier entre 50 et 250 ans
- Plans tactiques d'aménagement forestier dont la portée est généralement de 20 à 25 ans et qui se basent sur les plans stratégiques
- Plans de développement forestier quinquennaux continus et plans d'exploitation annuels particuliers aux sites

Vision2020

- D'ici 2020, l'industrie canadienne des produits forestiers fera tourner la nouvelle économie du Canada en étant écologique, innovatrice et ouverte sur le monde. Voilà la Vision2020³ de l'APFC, un plan décennal basé sur les objectifs suivants :
- Produits : Générer 20 milliards de dollars de plus en activité économique grâce à de nouveaux produits et marchés.
- Performance : Réduire de 35 % supplémentaires l'empreinte du secteur sur l'environnement.
- Personnes : Renouveler la main-d'œuvre par au moins 60 000 recrues, y compris des femmes, des Autochtones et de nouveaux Canadiens.

L'APFC reconnaît que des activités réellement durables exigent une approche multilatérale et ses membres travaillent avec des gouvernements, des partenaires universitaires, des collectivités locales et des groupes environnementaux pour le développement de plans et de stratégies.

En 2014, l'APFC a publié son premier rapport d'étape qui présente ses résultats pour les deux premières années du plan Vision2020. Globalement, les progrès sont bons avec un impact environnemental réduit de 6 % (voir l'annexe 3). Les membres de l'APFC sont fiers de leur progrès jusqu'ici et sont déterminés à améliorer leur rendement de façon continue.

Politiques d'achat écoresponsables

Pour mettre l'accent approprié sur les caractéristiques environnementales et sociales des produits forestiers, les acheteurs, ainsi que les fournisseurs de services financiers, peuvent intégrer les grands principes du développement durable à leurs politiques d'achat de produits ou de financement.

Conformément aux principes acceptés à l'échelle internationale en matière de libre-échange, les politiques d'achat doivent être non discriminatoires et transparentes. Les politiques d'achat écoresponsables doivent comprendre les éléments suivants :

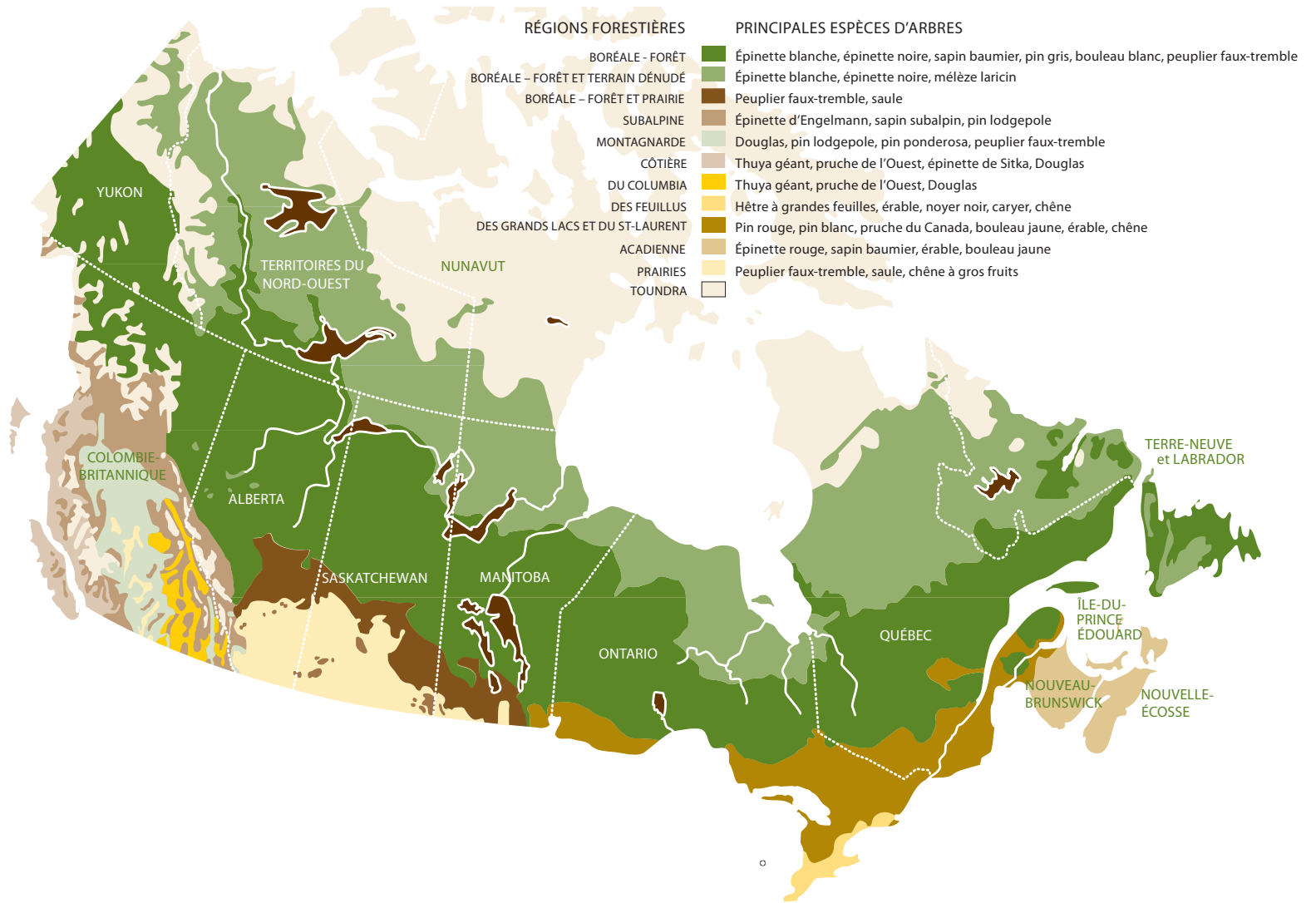
- Sources responsables d'approvisionnement en fibre (chaîne de traçabilité)
- Certification de l'aménagement forestier durable
- Conservation des forêts et de la biodiversité
- Absence d'exploitation forestière illégale et de déforestation
- Maintien et amélioration de la qualité de l'air et de l'eau
- Efficacité énergétique et réduction des émissions
- Utilisation efficace des ressources
- Recyclage
- Responsabilité sociale
- Recherche et éducation
- Rapports publics
- Amélioration continue

- Pour appuyer ces objectifs, l'APFC exige de ses sociétés membres que leurs opérations soient certifiées selon des programmes d'aménagement forestier durable reconnus à l'échelle internationale. Les programmes crédibles sont par exemple la norme d'aménagement forestier durable (CSA Z809)⁴ de l'Association canadienne de normalisation (CSA), le programme de certification du Forest Stewardship Council (FSC)⁵ ainsi que celui de la Sustainable Forestry Initiative® (SFI)⁶. En outre, le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)⁷ est un organisme-cadre qui a comme mission l'évaluation et la reconnaissance mutuelle des programmes de certification forestière nationaux et régionaux élaborés par des processus multilatéraux. Au Canada, le PEFC reconnaît les normes d'aménagement forestier durable de la SFI et de la CSA. Les programmes de certification ont également donné lieu à l'élaboration de normes de chaîne de traçabilité, qui permettent aux entreprises de suivre les produits forestiers écoresponsables dans toute la chaîne d'approvisionnement et d'utiliser des étiquettes en conséquence.

Tous les membres de l'APFC souscrivent aux cinq grands principes de fonctionnement suivants :

1. Récolter légalement
2. Régénérer rapidement
3. Réduire les déchets et favoriser la récupération et le recyclage du papier
4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre
5. Être ouvert à l'examen public

Figure 1
Régions forestières du Canada



Les ressources forestières du Canada

Les forêts font partie de notre patrimoine et de notre culture. Près de la moitié de la superficie du Canada est couverte de forêts. Le Canada conserve près de la totalité de son couvert forestier d'origine, soit 91 %, plus que tout autre pays. C'est d'autant plus remarquable quand on pense que le Canada est un chef de file de la fabrication de produits forestiers depuis plus d'un siècle. Le taux de déforestation au pays a diminué au cours des 20 dernières années et s'établit maintenant à moins de 0,02 % par année. Cette quantité minimale de déforestation peut être attribuée à d'autres secteurs de l'économie que la foresterie, comme l'agriculture et le développement urbain⁸.

Les régions forestières du Canada sont présentées à la figure 1 et la classification du territoire en termes d'activités d'aménagement forestier est donnée à la figure 2.

Le Canada couvre un total de 979,1 millions d'hectares de territoire, dont près de 400 millions de forêts et d'autres territoires boisés.

De ces presque 400 millions d'hectares, 49 millions sont « d'autres territoires boisés » constitués de milieux humides arborescents et de territoires où les arbres sont rares et poussent lentement.

Des 347,6 millions d'hectares de forêts, 294,8 millions ne sont pas réservés et sont donc potentiellement disponibles pour des activités forestières commerciales.

Des 294,8 millions d'hectares, 232 millions sont plus susceptibles de faire l'objet d'activités d'aménagement forestier.

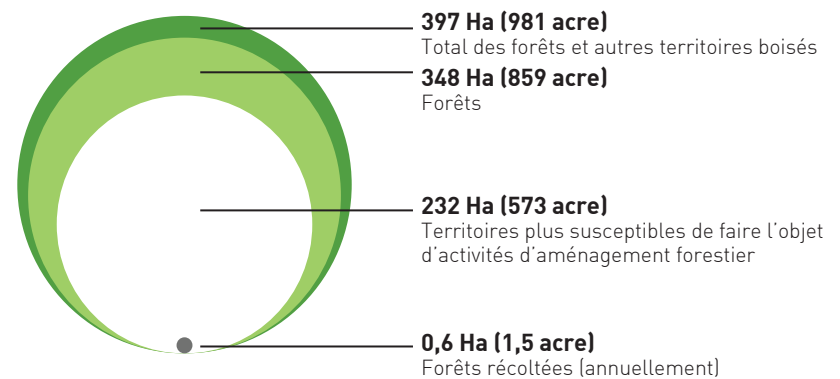
De ces 232 millions d'hectares, 0,6 million sont récoltés chaque année.

En vertu de la loi, toutes les forêts récoltées sur les terres publiques du Canada doivent être régénérées.

En date de décembre 2014, le Canada comptait 161 millions d'hectares de forêts certifiées comme étant bien aménagées selon au moins un de trois systèmes de certification reconnus à l'échelle internationale.

Source : Statistique Canada et le site Web Certification Canada

Figure 2
Classification du territoire en millions d'hectares
(millions d'acres)



Principaux enjeux liés aux achats écoresponsables

Sources d'approvisionnement et légalité

Sa détermination à répondre aux attentes des consommateurs et de la société a poussé le secteur canadien des produits forestiers à aller au-delà des exigences légales et lui a insufflé un esprit d'amélioration continue.

Origine : D'où viennent les produits?

La connaissance de l'origine des produits, des chaînes d'approvisionnement qu'ils ont suivies et des procédés de fabrication utilisés pour les fabriquer aidera les acheteurs à évaluer des facteurs importants comme la crédibilité de l'information concernant l'origine d'un produit, la légalité de la source d'approvisionnement et les pratiques forestières durables.

Pour remonter à l'origine des matières premières, les acheteurs peuvent demander à leurs fournisseurs de leur fournir la documentation qui l'atteste, comme les permis de coupe, les lettres de transport ou autres documents pertinents qui valident la source des produits. Les systèmes de gestion et les contrôles, comme les programmes de traçabilité et de chaînes de traçabilité vérifiées par une tierce partie, sont aussi une bonne méthode pour faire le suivi des caractéristiques d'un produit dans la chaîne d'approvisionnement.

Les entreprises, les groupes environnementaux, les syndicats et les organisations commerciales conviennent généralement que la vérification indépendante par une tierce partie des opérations forestières par rapport à des normes reconnues à l'échelle internationale est souhaitable et constitue un moyen efficace de s'assurer que les produits proviennent de sources légales et conformes au développement durable. C'est au Canada qu'on trouve la plus grande superficie de forêts certifiées par une tierce partie au monde (figure 3).

Au Canada, l'origine des produits du bois et du papier est bien connue et s'appuie sur des documents; l'application de programmes de traçabilité et de chaîne de traçabilité a amélioré encore davantage ces informations. Certains produits forestiers provenant de régions en développement, qui ont des chaînes d'approvisionnement moins rigoureuses, peuvent avoir une origine douteuse. Les acheteurs doivent donc être en mesure de poser les bonnes questions à leurs fournisseurs.

Exactitude de l'information : L'information sur la source de la fibre est-elle crédible et retraçable?

Au Canada, les chaînes d'approvisionnement des produits du bois et du papier varient de simples à complexes. Les matières premières nécessaires à un produit fini peuvent provenir d'une variété de sources, notamment d'espèces d'arbres de forêts tempérées, boréales ou exotiques ou encore de fibre secondaire obtenue chez plusieurs fournisseurs à plusieurs endroits, au Canada ou à l'extérieur, ce qui rend ces chaînes d'approvisionnement encore plus complexes.

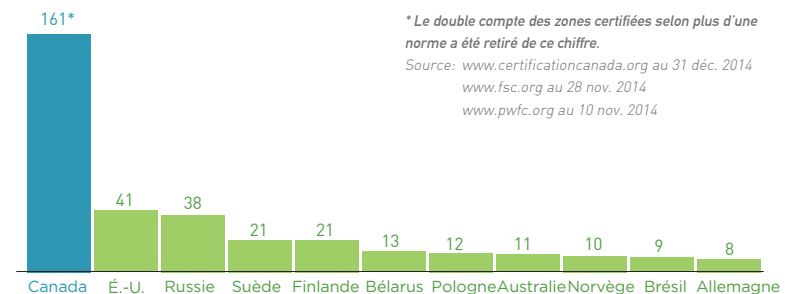
Certaines régions du monde sont plus susceptibles de laisser place à de mauvaises pratiques d'aménagement forestier, à l'exploitation forestière illégale et à une gouvernance insuffisante; les entreprises qui se fournissent dans ces régions exercent souvent une surveillance plus étroite et doivent faire preuve de diligence raisonnable à cet égard.

Pour faciliter la détermination de l'origine des matières premières et l'enregistrement des ventes de produits certifiés, les entreprises forestières canadiennes utilisent de plus en plus la traçabilité et les systèmes de chaîne de traçabilité (CdT) certifiée par une tierce partie.

La certification de la chaîne de traçabilité fournit un lien entre la forêt certifiée et le produit certifié, ce qui ajoute de la crédibilité aux déclarations et étiquettes de produits. Toutes les normes sur les chaînes de traçabilité exigent aussi l'évaluation des sources de bois non certifiées pour garantir qu'elles sont légales (autorisées) et crédibles. Comme on l'a vu précédemment, le FSC et la SFI ont élaboré leurs propres normes de chaîne de traçabilité alors que la CSA utilise celle du PEFC.

Figure 3
La certification au Canada et dans le monde

Fin de l'année 2014 (millions d'hectares)



Légalité : Les produits ont-ils été fabriqués dans le respect des lois?

Selon le WBCSD, l'exploitation forestière illégale et la déforestation se sont hissées au sommet des préoccupations internationales en matière de foresterie depuis le tournant du siècle. Les acheteurs doivent se préoccuper de pratiques comme la récolte de bois sans permis approprié, la coupe d'espèces protégées, la violation des droits de la personne, la corruption et la fraude. Pour réduire le risque d'achat de produits forestiers récoltés illégalement, les acheteurs doivent connaître les régions où le risque est plus élevé et concevoir des contrôles en conséquence.

Le Canada dispose d'un cadre légal et institutionnel fort, démontre un engagement ferme envers l'aménagement forestier durable et ne connaît pratiquement pas de problème systémique d'exploitation illégale.

En plus des contrôles stricts prévus par la loi, de nombreuses entreprises forestières canadiennes, dont toutes les sociétés membres de l'APFC, offrent une assurance additionnelle de légalité grâce à la certification par une tierce partie du caractère responsable de leurs pratiques d'aménagement forestier.

- En 2006, les membres de l'APFC ont signé un engagement en matière de développement durable à l'échelle mondiale.⁹ Cet engagement, qui regroupe maintenant 93 industries signataires dans le monde, y compris les membres de l'APFC, témoigne de leur opposition à l'exploitation forestière illégale, qui contribue à la déforestation et mine la viabilité des produits récoltés et vendus légalement partout dans le monde. Cet engagement encourage l'élaboration de lois et de règlements ainsi que la surveillance, la mise en application de ces lois et l'évaluation des forêts par les gouvernements, activités qui sont nécessaires pour contrer l'exploitation forestière illégale et le commerce de bois récolté illégalement. L'engagement porte également sur l'atténuation de la pauvreté comme moyen de combattre l'exploitation illégale ainsi que sur l'appui aux initiatives gouvernementales qui favorisent et font progresser l'aménagement forestier durable et la conservation des zones désignées comme protégées. Se basant sur leur expertise et leurs ressources, l'APFC et l'industrie forestière canadienne sont déterminées à contribuer à prévenir l'exploitation forestière illégale grâce à une variété d'outils, comme les systèmes d'information géographique, les systèmes de gestion de l'environnement, les politiques d'achat responsables, la traçabilité et les systèmes de chaîne de traçabilité, les codes de conduite, les rapports d'entreprise sur le développement durable et la vérification et la certification par une tierce partie.



Principaux enjeux liés aux achats écoresponsables

Aspects environnementaux

Développement durable : Les forêts sont-elles aménagées de façon durable?

L'aménagement forestier durable intègre des aspects économiques, sociaux et environnementaux dans un équilibre pertinent qui répond aux besoins de la société actuelle sans mettre en péril la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Les normes d'aménagement forestier auxquelles souscrivent les entreprises forestières canadiennes comprennent ces trois aspects.

L'industrie canadienne des produits forestiers contribue au bien-être de la société par des produits et services, de la forêt jusqu'aux marchés. De plus, elle est déterminée à travailler de façon responsable sur le plan de l'environnement, souhaitable au plan social et viable au plan économique et s'est engagée au développement durable basé sur une industrie rentable et concurrentielle. Des développements technologiques comme l'utilisation de la télédétection par satellite permettent à l'industrie de prévoir et de planifier l'aménagement forestier avec une efficacité et une efficacité encore plus grandes.

L'APFC et ses membres collaborent avec d'autres intervenants pour améliorer de façon continue leur rendement environnemental et viser plus haut en termes d'aménagement durable. Au cours des 10 dernières années, on a notamment travaillé à des projets comme une trousse d'identification des forêts de grande valeur avec le WWF, à la cartographie de milieux humides boréaux avec Canards Illimités, à un forum multilatéral sur la qualité de l'air ainsi qu'à un groupe de travail sur l'eau avec une vaste gamme d'ONG, de chercheurs, de communautés autochtones, de syndicats et de représentants du gouvernement fédéral pour voir aux rejets d'effluents des usines de pâtes et papiers.

Des valeurs forestières uniques : Les valeurs forestières uniques sont-elles protégées?

- Les forêts agissent comme un filtre pour l'eau douce de la planète, elles absorbent le CO², ce qui atténue les effets des changements climatiques, et procurent un habitat à des centaines d'espèces. Elles offrent également une multitude de produits utiles et renouvelables et, au Canada, sont le pilier de quelque 200 localités d'un océan à l'autre.

L'écologie du Canada est diversifiée et le pays englobe de nombreux sites uniques et fragiles, comme des écosystèmes vulnérables et des zones d'importance culturelle. Dans le cadre de sa Vision2020, l'APFC cherche à identifier et à préserver ces endroits particuliers par une variété de mécanismes, notamment par l'engagement de l'Association à la certification forestière, qui comprend la protection de sites d'intérêt particulier. La forêt boréale canadienne représente des valeurs environnementales, économiques et sociales importantes et la certification par une tierce partie des pratiques d'aménagement forestier des membres de l'APFC contribue à assurer le maintien et la protection de ces valeurs.

Par ailleurs, l'Entente sur la forêt boréale canadienne (EFBC), la plus importante initiative de conservation dans le monde, est un modèle qui montre comment la collaboration entre industrie, écologistes et gouvernements peut permettre d'atteindre des objectifs environnementaux et économiques. L'Entente cherche à conserver de grandes étendues de la vaste forêt boréale canadienne, à protéger le caribou des bois, une espèce menacée, et à soutenir une industrie forestière prospère pour les localités qui en dépendent. Elle reconnaît que ce sont les gouvernements qui ont l'ultime pouvoir décisionnel et que les peuples autochtones et leurs gouvernements ont des droits issus de traités et un titre ainsi que des intérêts et aspirations légitimes relativement à la forêt boréale. La réussite de l'EFBC nécessite une participation réelle de toutes les parties.

Les signataires actuels de l'EFBC regroupent sept grands organismes environnementaux, l'Association des produits forestiers du Canada et ses 16 sociétés membres ainsi que Kruger Inc. L'entente s'applique directement à plus de 73 millions d'hectares partout au pays.

Principaux enjeux liés aux achats écoresponsables

Changements climatiques : Les questions associées au climat ont-elles été examinées?

- Comme près de 20 % des émissions totales de dioxyde de carbone sont attribuables à la déforestation¹⁰ dans le monde, les changements climatiques sont en tête des préoccupations de l'industrie des produits forestiers, des gouvernements et des consommateurs canadiens en matière de développement durable.

Les forêts peuvent atténuer les changements climatiques en éliminant du carbone de l'atmosphère (séquestration du carbone), puis en le stockant. Les produits du bois stockent aussi le carbone. Un paysage forestier bien aménagé peut être considéré comme relativement carboneutre si les zones récoltées sont reboisées, ce qui est requis par la loi au Canada. De plus, les forêts bien aménagées peuvent atténuer les changements climatiques en fournissant de l'énergie tirée de la biomasse, qui peut remplacer des combustibles fossiles. Les biocarburants dérivés de la biomasse forestière sont préférables aux combustibles fossiles, parce que le carbone est recyclé dans l'atmosphère, alors que les combustibles fossiles y introduisent du nouveau carbone. L'industrie forestière a besoin de beaucoup d'énergie, mais au Canada, une grande partie de ses besoins sont comblés par l'utilisation de la biomasse. La bioénergie représente 54 % de l'énergie totale consommée par l'industrie forestière, et le secteur des pâtes et papiers comble 58 % de ses besoins en énergie par la biomasse forestière.¹¹

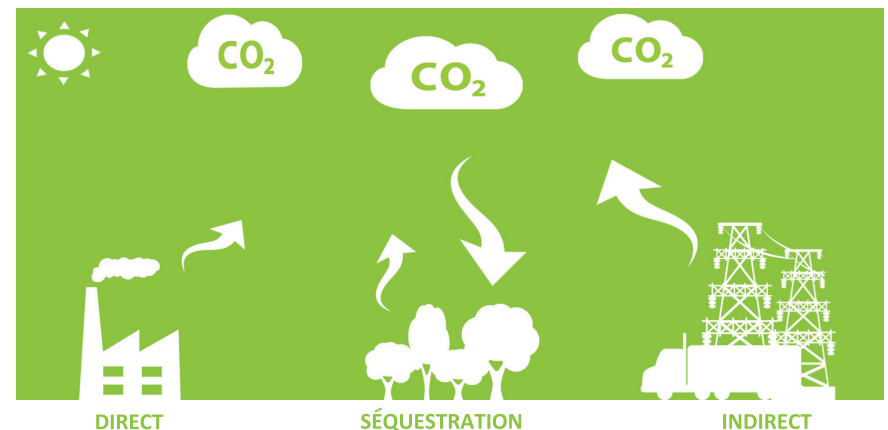
L'industrie canadienne des produits forestiers est un chef de file de la lutte aux changements climatiques. Réduire sa consommation d'énergie est un objectif important pour le secteur, car les coûts d'énergie représentent près du quart de tous les coûts d'exploitation associés à la fabrication des pâtes et papiers. Depuis vingt ans, les entreprises canadiennes de produits forestiers ont modernisé leurs équipements et appliqué des technologies de pointe à leurs opérations de fabrication, dans un effort constant pour améliorer leur performance environnementale et limiter leur impact sur le climat.

En octobre 2007, l'APFC a relevé les attentes en matière de responsabilité environnementale au Canada par un engagement de toute l'industrie à atteindre la carboneutralité d'ici 2015, sans achat de crédits compensatoires. Comme base de cet engagement, l'APFC a commandé un rapport au NCASI sur les gaz à effet de serre et sur le profil de l'industrie canadienne des produits forestiers en matière de carbone, ce qui a fait de l'industrie canadienne la première dans le monde à évaluer son profil global en termes de carbone et à en faire rapport. La figure 4 illustre de façon stylisée le profil de carbone de l'industrie.

L'industrie canadienne des produits forestiers est déterminée à continuer à travailler à atteindre cet objectif de carboneutralité. Le rapport sur cet engagement est prévu en 2017, en raison d'un décalage dans la disponibilité des données.

Les travaux initiaux pour réaliser cet engagement comprenaient un partenariat avec le Fonds mondial pour la nature (Canada) et un groupe consultatif externe, formé de représentants du Service canadien des forêts, de FPIinnovations, du NCASI, du Pembina Institute, du Rockefeller Brothers Fund, de l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques de l'Université Western Ontario et du World Resources Institute.

Figure 4
Profil de carbone de l'industrie



Principaux enjeux liés aux achats écoresponsables

Les entreprises forestières canadiennes excellent à réduire les émissions de carbone qui proviennent directement de leurs usines. Certaines sont maintenant des exportatrices nettes d'énergie verte à base de biomasse renouvelable.

Le plus grand défi consiste à réduire les émissions de sources indirectes, comme les achats d'électricité, le transport et le bois et le papier destinés à l'enfouissement. Réduire ces sources exige plus de collaboration et d'innovation le long de la chaîne d'approvisionnement.

On a aussi beaucoup appris sur la complexité de l'évaluation du cycle de vie du carbone dans l'industrie forestière. Les méthodologies continuent d'évoluer et différentes méthodes de comptabilisation continuent de produire des résultats différents. La comptabilisation du carbone forestier est un exemple de cette complexité. Les calculs varient aussi d'année en année en raison de perturbations naturelles comme des incendies ou des épidémies d'insectes, qui échappent au contrôle des entreprises forestières.

Bilan du plan Vision2020 de l'APFC : Les émissions d'oxyde de soufre (SOx) ont diminué de 6 %, celles d'oxyde d'azote (NOx), de 11 % et celles des particules, de 11 % depuis 2010.

Protection de l'environnement et autres ressources : Quelles mesures ont été prises?

Un aspect important de la protection de l'environnement concerne le contrôle de la pollution. Divers types de pollution peuvent se produire à différents endroits le long de la chaîne d'approvisionnement des produits forestiers : émissions atmosphériques, déchets solides, émissions dans l'eau et bruit.

Du côté de la fabrication, les usines canadiennes ont fait des pas de géant pour réduire fortement ou même éliminer plusieurs catégories de substances toxiques qui nuisent à la qualité de l'air et des eaux réceptrices. Les membres de l'APFC ont amélioré considérablement leur rendement environnemental depuis 20 ans par la réduction des effluents des usines, des émissions atmosphériques et de la consommation d'eau. Notre engagement à l'amélioration continue est illustré par l'objectif de performance de notre Vision2020. Voir l'annexe 3 pour les progrès réalisés au cours des deux premières années, 2010-2012.

Par ailleurs, la réglementation fédérale du Canada comprend un programme complet d'études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE). Les usines doivent mesurer les impacts de leurs rejets sur les poissons et leur habitat, en déterminer les causes et les solutions et mettre en œuvre ces solutions.

Bilan du plan Vision2020 de l'APFC : La consommation d'eau a diminué de 3 % depuis 2010.

Principaux enjeux liés aux achats écoresponsables

Fibre fraîche et recyclée : La fibre recyclée est-elle utilisée de façon appropriée?

Le recyclage est un aspect important de la chaîne de valeur des produits forestiers. L'industrie papetière utilise des copeaux de bois (sous-produits des scieries) et des arbres de faible valeur pour fabriquer de la pâte de bois, alors que d'autres résidus, comme l'écorce, servent à produire de l'énergie. L'utilisation de fibre recyclée peut réduire la demande en fibre vierge et les émissions de gaz à effet de serre causées par le papier envoyé au site d'enfouissement.

Bilan du plan Vision2020 de l'APFC : Les déchets à enfouir ont diminué de 31 % et le taux de recyclage a augmenté de près de 4 % depuis 2010.

Améliorer continuellement la récupération du papier et le contenu recyclé compte parmi les priorités de l'industrie forestière canadienne. Les membres de l'APFC travaillent depuis le début des années 90 à développer des sources fiables de contenu recyclé et à en augmenter la teneur dans leurs produits finis. Comme les consommateurs se servent de papier à différentes fins dont chacune exige des propriétés différentes (résistance, degré de blancheur et pouvoir absorbant), des mélanges de fibre fraîche et recyclée en proportions variées sont utilisés pour obtenir les propriétés requises. Il est techniquement impossible de répondre à la demande à long terme en papier sans fibre vierge, mais les entreprises canadiennes croient qu'aucun papier utilisable ne devrait se retrouver à l'enfouissement. Selon la catégorie de papier fabriquée, l'utilisation de papier récupéré occasionne des pertes qui varient entre 10 et 30 %. Sans fibre fraîche, la société manquerait de papier en environ un an. Compte tenu du déclin de la consommation de papier journal et d'autres catégories de papier, le volume de papier recyclé sera appelé à diminuer, ce qui constituera un nouveau défi pour les années à venir.



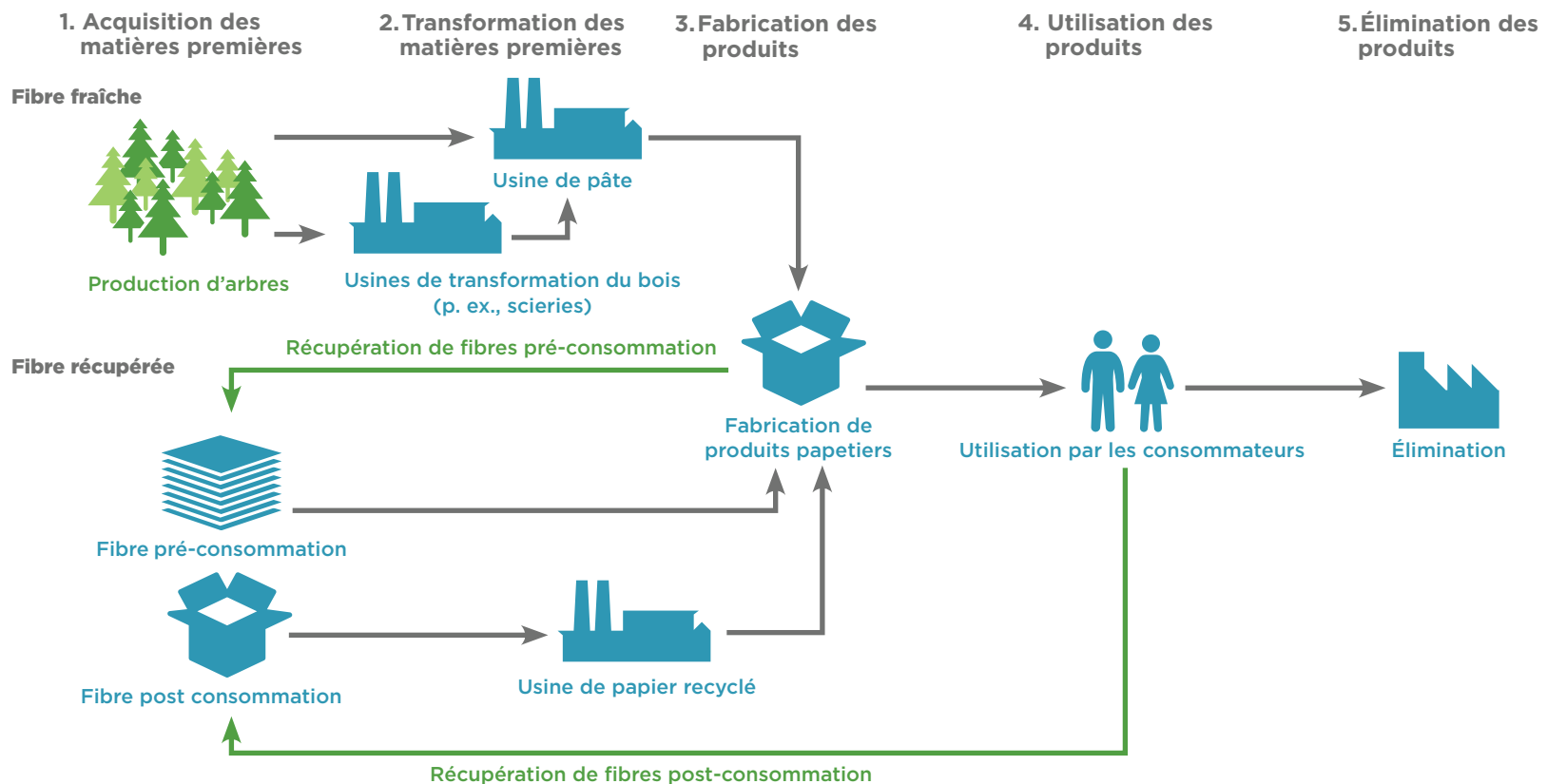
Principaux enjeux liés aux achats écoresponsables

La figure 5 montre que lorsqu'on considère le cycle de vie, même la fibre recyclée a un coût environnemental qui varie selon les produits. La décision d'acheter de la fibre fraîche ou recyclée devra tenir compte de ceci pour évaluer la durabilité d'un produit.

Voici quelques faits importants quant aux efforts de recyclage des sociétés membres de l'APFC :

- Les membres de l'APFC appuient tous les programmes qui favorisent une plus grande récupération des vieux papiers et s'efforcent de voir à ce « qu'aucun papier utilisable ne soit envoyé à l'enfouissement ».
- Les membres de l'APFC avaient annoncé en janvier 2003 qu'ils appuyaient une augmentation de 25 % des taux de récupération au Canada. Le but était d'atteindre un taux annuel de récupération de 55 % avant 2012. Cette cible a été dépassée, et les membres de l'APFC ont atteint un taux de recyclage de 70 % en 2013, par rapport à la moyenne mondiale de 56 % en 2011.¹²

Figure 5
Problèmes environnementaux associés à l'utilisation de fibre fraîche et récupérée



Problèmes environnementaux associés à l'utilisation de fibre fraîche et récupérée

1. Acquisition des matières premières

Selon l'endroit d'où provient la fibre, les matières premières de fibre fraîche peuvent générer des émissions de dioxyde de carbone provenant des combustibles fossiles nécessaires au transport vers l'usine. Les impacts environnementaux de la récolte peuvent comprendre une perte de couvert forestier, des menaces à la biodiversité, une perte d'habitat, l'érosion et le compactage des sols et la réduction de la qualité de l'eau dans les environs.

2. Transformation des matières premières

La fibre fraîche est extraite des copeaux de bois par un procédé de mise en pâte chimique ou mécanique qui nécessite de l'eau, de l'énergie et des produits chimiques. La fibre récupérée est nettoyée, remise en pâte et désencrée avant que la pâte puisse servir comme fibre recyclée. Ce processus nécessite de l'eau, de l'énergie et des produits chimiques pour nettoyer et enlever les charges ainsi que désencrer la fibre.

3. Fabrication des produits

Fabriquer du papier à partir de fibre fraîche et de fibre récupérée crée des émissions dans l'air, des effluents d'eaux usées et des résidus du traitement des eaux usées; le procédé consomme de l'eau et de l'énergie.

4. Utilisation des produits

Le procédé de recyclage brise et raidit la fibre, ce qui donne un rendement moins bon dans le cas de certains types de produits. Les spécifications techniques du produit fini déterminent en partie combien de fibre sera nécessaire pour faire une unité du produit (p. ex., une feuille de papier, un rouleau de papier de toilette).

5. Élimination des produits

Les produits papetiers faits de fibre fraîche et récupérée sont généralement compostés, recyclés ou éliminés comme déchets solides. Lorsque les produits ne sont plus recyclables, ils peuvent être compostés ou brûlés pour générer de l'énergie, ce qui crée de la pollution de l'air et des émissions de dioxyde de carbone.

Source : Basé sur Franklin Associates 2012, NCASI 2014

Note : Ce graphique montre le cycle de la fibre, compte tenu d'intrants de fibre fraîche et de fibre recyclée. Il souligne certains des impacts environnementaux potentiels de l'utilisation de fibre fraîche et récupérée.

Principaux enjeux liés aux achats écoresponsables

Aspects sociaux

Désirabilité sociale : Les besoins des collectivités locales et des peuples autochtones ont-ils été pris en considération?

Le respect des droits des peuples autochtones et des travailleurs, en forêt et en usine, est un élément important d'un approvisionnement responsable. De plus, l'équipement adéquat et la formation sont essentiels pour assurer la sécurité des travailleurs, car les opérations de récolte et de transformation peuvent être des activités dangereuses.

- La sécurité est un enjeu critique, car toutes les entreprises du secteur veulent s'assurer que leurs employés rentrent à la maison en sécurité. L'industrie a fait des progrès considérables dans la réduction du taux d'incidents à signaler, qui est passé de 5,87 en 2005 à 2,59 en 2013.¹³ L'industrie est déterminée à s'améliorer continuellement en matière de sécurité et continue à déployer beaucoup d'efforts en ce sens.

Le secteur est un employeur de taille, représentant plus de 235 000 emplois au Canada, principalement dans des localités rurales. Animés par la nécessité de remplacer leur main-d'œuvre vieillissante et de créer de nouveaux emplois pour appuyer l'industrie, les membres de l'APFC se sont donné l'ambitieux objectif d'embaucher 60 000 nouveaux employés au Canada d'ici 2020. Pourvoir ces postes est un défi pour l'industrie en raison des nouvelles compétences rendues nécessaires par les technologies perfectionnées ainsi que de la concurrence agressive pour les travailleurs spécialisés au pays. Pour relever ce défi, l'APFC a lancé Lamaindoeuvrelaplusverte.ca, afin de montrer l'image d'une industrie renouvelable et en croissance et d'attirer une nouvelle génération d'employés, en mettant l'accent sur les jeunes, les femmes, les Autochtones et les nouveaux Canadiens.

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un terme qui décrit la détermination d'une entreprise à travailler d'une façon responsable au plan social, environnemental et économique, dans le respect des intérêts des intervenants concernés. Dans l'industrie forestière canadienne, ces intervenants sont entre autres les collectivités où les entreprises ont des activités, les employés, les clients, les actionnaires, les fournisseurs et tous ceux qui sont touchés par leurs opérations.

L'industrie canadienne des produits forestiers est fière de sa tradition de collaboration avec les peuples autochtones, les groupes environnementaux, les collectivités locales, les syndicats et d'autres parties intéressées pour trouver des terrains d'entente et des solutions acceptables pour tous dans une optique de prospérité. L'engagement, les partenariats et l'amélioration continue sont les objectifs de l'industrie.

Les sociétés membres de l'APFC ont adopté les principes suivants, qui sont directement liés aux grandes questions soulevées par le guide du WBCSD/WRI et constituent des points importants à rechercher lors de l'achat de produits du bois ou du papier :

- Gérer nos entreprises avec intégrité et refléter l'évolution des valeurs de la société dans notre travail
- Offrir des possibilités économiques et un milieu de travail sécuritaire et productif à nos employés et sous-traitants
- Faire participer nos intervenants de façon proactive et transparente et respecter leurs intérêts. Respecter les intérêts économiques et culturels des peuples autochtones et encourager leur participation à l'industrie des produits forestiers
- Contribuer au bien-être économique et social des collectivités où nous avons des activités, à l'échelle régionale et nationale.

Parmi les mesures prises par les membres de l'APFC pour intégrer la RSE à leurs activités, on trouve :

- La reconnaissance du fait que la réussite est étroitement liée aux collectivités où ils travaillent et au soutien à ces collectivités. Plusieurs organismes profitent ainsi de la contribution de l'industrie : centres culturels et sportifs, écoles, collèges et universités, fondations, organismes sans but lucratif, hôpitaux et infrastructures locales.
- Un accent constant sur le développement communautaire, par des bourses d'études et des programmes de formation. Les prix d'excellence de l'APFC pour les jeunes Autochtones sont un exemple de nombreux programmes adoptés par les sociétés membres de l'APFC pour aider et renforcer les localités où elles ont des activités.
- Le partenariat avec le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA), qui vise à favoriser des relations commerciales durables entre les peuples autochtones et les entreprises canadiennes. Le Prix du leadership des entreprises autochtones APFC/CCCA, un exemple de cette collaboration, souligne la réussite d'entrepreneurs autochtones faisant état d'un fort esprit d'initiative, d'un rendement exceptionnel au chapitre de l'environnement et de la sécurité et de l'offre de produits et services de qualité supérieure.
- La mise en place de mécanismes de participation de la population, comme des groupes consultatifs publics, pour assurer un équilibre entre les besoins de la collectivité et ceux de l'entreprise.
- L'amélioration des programmes de santé et sécurité au travail.
- L'établissement de partenariats avec des organismes non gouvernementaux afin d'améliorer et de favoriser les ententes proactives de collaboration avec une variété d'intervenants, un type d'engagement qui a mené à la signature de l'EFBC.



Prendre le virage vert grâce aux produits forestiers canadiens

L'industrie canadienne des produits forestiers se concentrait traditionnellement sur la fabrication de produits courants de grande qualité : bois d'œuvre, panneaux et pâtes et papiers de sources durables. Une nouvelle gamme de produits peut maintenant être tirée de la fibre de bois. Des années de recherche et de développement intensifs ont produit des technologies qui transforment la fibre de bois en une variété de bioproduits, notamment de la bioénergie pour chauffer nos maisons et alimenter nos véhicules, des solvants, des plastiques renouvelables et des cosmétiques, des biomatériaux innovateurs comme des papiers intelligents et des produits de bois d'ingénierie pouvant servir dans des systèmes de construction avancés. L'utilisation de ces nouveaux bioproduits « verts » dans des biens de consommation traditionnels peut réduire l'empreinte de carbone de ces biens ainsi que la dépendance générale aux combustibles fossiles.

Produits de construction écologiques

Le bois est à la base de la construction résidentielle en Amérique du Nord depuis des générations et l'intérêt pour la construction en bois s'étend rapidement dans d'autres parties du monde. En plus de son rendement naturel en matière d'économie d'énergie, le bois occasionne un coût de construction généralement inférieur à celui des produits de rechange. De plus, il offre une chaleur et une beauté inégalées par les autres matériaux ainsi qu'une souplesse de conception. Pour les constructeurs, les architectes et les consommateurs qui se préoccupent des impacts environnementaux des maisons qu'ils construisent ou achètent, rien ne surpasse le bois.

Pour faire des choix soucieux de l'environnement, les concepteurs reviennent au bois. En plus d'être renouvelable, c'est le seul grand matériau de construction qui contribue réellement à atténuer les changements climatiques en séquestrant du carbone. Par ailleurs, le travail du bois nécessite moins d'énergie et produit moins de pollution de l'air et de l'eau que les autres matériaux. Les sociétés membres de l'APFC ont également recours à de nouvelles technologies pour produire des systèmes de bois d'ingénierie qui optimisent l'utilisation des matériaux.

La révolution des édifices de bois en hauteur : bois d'ingénierie et construction en bois massif

L'innovation dans la fabrication de produits de bois d'ingénierie préfabriqués a mené à des matériaux de construction très résistants et stables au plan dimensionnel, qui procurent une solution de rechange carboneutre et durable aux produits traditionnels d'acier et de béton.

Plusieurs projets de démonstration d'édifices en hauteur en bois ont été réalisés dans le monde, en particulier l'immeuble d'habitation Forte à Melbourne, en Australie, qui compte 10 étages.

Des développements dans les charpentes en bois et le bois massif rendent les édifices en bois de moyenne hauteur plus abordables que jamais et transforment notre compréhension de ce qui est possible pour la construction en bois.

Par exemple, les limites de hauteur des codes du bâtiment de certaines régions du Canada sont récemment passées de 4 à 6 étages. En Europe, les autorités suédoises ont approuvé la construction d'une tour en bois de 34 étages. L'usage du bois dans les édifices de moyenne et de grande hauteur est évidemment à ses débuts, mais les projets de démonstration qui sont conçus et réalisés permettent de voir aux grandes préoccupations comme la compétitivité des coûts des matériaux et la sécurité.

Bioproduits – Au-delà des produits traditionnels de bois, de pâte et de papier

L'industrie canadienne des produits forestiers commence à extraire plus de valeur de la fibre de bois, au-delà des produits traditionnels comme les pâtes et papiers. Les nouveaux produits innovateurs sont principalement tirés des résidus de l'industrie; on accroît ainsi l'utilisation de la ressource forestière. En voici quelques-uns :

Cristaux de nanocellulose (CNC) et filaments de cellulose (FC)

On peut extraire la cellulose sous différentes formes pour obtenir une variété de propriétés. Sous forme nanocristalline, la cellulose peut améliorer les films optiques utilisés dans des emballages spéciaux, des biocapteurs et des dispositifs de sécurité. Extraite en filaments, la cellulose optimise la résistance, la stabilité, la flexibilité et la longévité d'une variété de matières comme des composites, des revêtements et des produits de consommation.

Pâte dissolvante

La pâte de bois dissolvante est une pâte blanchie qui comporte une teneur élevée en cellulose. Elle sert de source de cellulose dans la fabrication de produits comme des fibres synthétiques, des matières plastiques, des laques et des explosifs.

Bioénergie et produits biochimiques : granules de bois, biogaz et biohuile

L'industrie canadienne des produits forestiers utilise depuis longtemps les résidus d'usine pour la production interne de chaleur et d'énergie, mais aujourd'hui, ils deviennent, avec les résidus forestiers, la matière première d'installations sophistiquées de cogénération d'électricité et de vapeur, de séchoirs à bois d'œuvre et de nouveaux produits bioénergétiques comme les granules de bois, le gaz synthétique et la biohuile. Les nouvelles technologies ouvrent la voie à une gamme toujours plus grande de produits chimiques biologiques qui peuvent remplacer les produits pétrochimiques correspondants, notamment dans des produits de soins personnels, des cosmétiques, des produits du domaine de la santé, des adhésifs, des plastiques, des peintures et bien d'autres.



Exemple de politique d'achat /de financement de produits forestiers

La présente section comporte un exemple de politique écoresponsable d'achat/de financement que votre organisation peut utiliser. Toutes les questions soulevées dans cette politique sont abordées dans le guide. Elle est présentée à titre d'exemple; les entreprises pourraient souhaiter la modifier selon les besoins de leurs parties prenantes.

1.0 Principes généraux

_____ reconnaît que le leadership sous-tend une responsabilité envers l'environnement et en particulier envers la conservation des ressources naturelles de la planète. En tant que chef de file de l'industrie, _____ peut contribuer à l'élaboration et à l'application de solutions en matière d'environnement dans le secteur des produits forestiers. Nous nous engageons à un plan d'action qui réduit le risque pour la société et pour l'environnement. À mesure que nous prenons connaissance des impacts de nos activités, nous prenons nos responsabilités pour atténuer ceux qui sont négatifs. Ces activités sont considérées de façon réfléchie à l'aide du filtre de la méthode du cycle de vie, plutôt qu'à l'aide d'un critère unique.

Comme acheteur de produits forestiers/organisme prêteur, nous nous engageons à :

- Bâtir une entreprise qui est conforme aux principes du développement durable à long terme aux plans social, environnemental et économique
- Choisir/financer des produits forestiers qui proviennent de forêts faisant l'objet d'un aménagement forestier durable et/ou de sources recyclées
- Encourager la récupération des vieux papiers pour faciliter la fabrication de papier à contenu en matières recyclées
- Acheter des produits de fournisseurs qui travaillent à l'amélioration continue des méthodes d'aménagement forestier et des procédés de fabrication, ou les financer
- Rechercher/financer des produits en fonction de l'analyse du cycle de vie
- Travailler avec les intervenants concernés pour s'assurer que notre stratégie d'achat/ de financement est acceptable au plan social, responsable au plan environnemental et économiquement viable

2.0 Approvisionnements en fibre/financement responsables

_____ se préoccupe des forêts et des produits qui en sont tirés. Notre engagement et notre défi consistent à connaître l'origine de nos approvisionnements et de collaborer avec nos fournisseurs/nos clients

pour respecter ou dépasser les exigences réglementaires en matière d'aménagement forestier durable.

D'ici [date], nous exigerons de tous nos fournisseurs qu'ils présentent la chaîne de traçabilité de leur fibre jusqu'à sa forêt d'origine.

2.1 Certification par une tierce partie de l'aménagement forestier durable (AFD)

_____ accordera sa préférence aux fournisseurs/emprunteurs qui respectent ou dépassent les exigences de la loi au chapitre de l'aménagement forestier par la recherche d'une certification indépendante par une tierce partie en vertu de normes d'AFD reconnues et crédibles. L'entreprise appuie aussi une démarche inclusive au chapitre de la certification et reconnaît les normes des organismes suivants :

- Association canadienne de normalisation (CSA)
- Forest Stewardship Council (FSC)
- Sustainable Forestry Initiative® (SFI)

D'autres normes de certification de l'AFD pourraient être élaborées dans l'avenir, qu'on pourra ajouter à cette liste. Nous appuyons la reconnaissance mutuelle par des évaluations indépendantes qui comprennent une revue complète des éléments rigoureux essentiels des programmes de certification, notamment par le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC).

2.2 Conservation des forêts et de la biodiversité

_____ reconnaît la valeur des fournisseurs de produits forestiers/emprunteurs qui cherchent à conserver les valeurs écologiques et culturelles des forêts et la diversité biologique qu'elles contiennent, qui veillent à la préservation de l'habitat des espèces forestières, qui appuient la conservation de la biodiversité et collaborent avec les organismes de conservation, les gouvernements et d'autres organismes pour assurer la pérennité de la ressource.

2.3 Exploitation forestière illégale/bois de source illégale

_____ n'achètera pas/ne financera pas en toute connaissance de cause des produits forestiers récoltés illégalement ou qui contribuent à la déforestation.

3.0 Performance environnementale

3.1 Qualité de l'air et de l'eau

_____ s'engage à acheter ses produits de fournisseurs ou à financer des emprunteurs qui peuvent démontrer qu'ils vont au-delà du respect de la réglementation sur la qualité de l'air et de l'eau et collaborent avec des organisations de conservation, les gouvernements, des organismes de recherche et d'autres groupes pour protéger et améliorer à long terme la qualité de l'air et de l'eau.

3.2 Climat et énergie

_____ reconnaît la valeur des fournisseurs de produits forestiers/emprunteurs qui sont en voie de remplacer leurs sources d'énergie ou sont déjà passés à des sources d'énergie produisant moins de gaz à effet de serre, comme la biomasse carboneutre, et qui s'engagent à réduire davantage l'intensité de leurs émissions et/ou à promouvoir l'efficacité énergétique.

3.3 Utilisation efficace des ressources

_____ reconnaît la valeur des fournisseurs de produits forestiers/emprunteurs qui préconisent l'utilisation efficace des ressources naturelles dans leurs opérations, par exemple par l'optimisation de l'utilisation de la fibre ligneuse, la réutilisation, le recyclage et la réduction des quantités d'eau nécessaires aux opérations.

3.4 Récupération et recyclage

_____ s'engage à encourager le recyclage du papier et du bois et l'implantation de programmes de collecte de papier dans ses bureaux et reconnaît que le contenu recyclé sera ultimement influencé par une variété de facteurs, notamment par les exigences des consommateurs (résistance, degré de blancheur, rigidité) et par la disponibilité des approvisionnements; reconnaît aussi les coûts et les avantages, sur le plan environnemental, du transport du papier récupéré pour atteindre les objectifs en matière de contenu recyclé.

4.0 Responsabilité sociale

_____ reconnaît la valeur des fournisseurs de produits forestiers/emprunteurs qui favorisent une main-d'œuvre diversifiée, qui implantent des programmes pour s'assurer de la santé et de la sécurité de leurs employés, de leurs sous-traitants et des collectivités où ils sont présents, qui appuient et favorisent le développement communautaire et qui collaborent avec les nations autochtones.

5.0 Recherche et enseignement

_____ informera son personnel, ses fournisseurs, ses actionnaires et ses clients de son engagement à l'amélioration continue de sa performance environnementale et favorisera la sensibilisation et la responsabilisation relativement aux questions connexes. Nous appuyons les organismes qui contribuent à la recherche sur l'aménagement forestier durable et la conservation de la diversité biologique ainsi qu'au développement de nouvelles technologies qui permettront d'améliorer l'utilisation et l'efficacité des ressources tout en réduisant au minimum les impacts sur l'environnement.

6.0 Suivi et rapports

_____ encourage tous les fournisseurs/emprunteurs à suivre l'évolution de leur performance environnementale et à en rendre compte régulièrement. Nous rédigerons un rapport annuel sur nos engagements en matière d'achat/de financement écoresponsable et sur nos progrès dans l'atteinte de nos objectifs à cet égard.

7.0 Amélioration continue

_____ continuera à rechercher les occasions d'améliorer sa politique d'achat/de financement ainsi que les initiatives et les partenariats associés, au fur et à mesure de l'apprentissage suscité par l'expérience, des nouvelles recherches et de la collaboration avec les intervenants concernés.

_____ révisera l'ensemble de cette politique dans trois ans.

À propos de l'APFC

L'industrie forestière est depuis longtemps un élément important de la société canadienne et l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) est là pour représenter activement le secteur sur des sujets comme le transport, le commerce et la fiscalité. L'APFC travaille aussi à atteindre les ambitieux objectifs de Vision2020 pour aider l'industrie à se transformer grâce à de nouveaux produits innovateurs, à des marchés diversifiés, à un dossier environnemental amélioré et à une main-d'œuvre qualifiée. L'APFC est fière de représenter les plus grands producteurs de produits forestiers du Canada.

Tous les membres de l'APFC sont signataires de l'Entente sur la forêt boréale canadienne (EFBC), une entente historique. Nos membres sont aussi responsables de 66 % des forêts certifiées du Canada. La certification par une tierce partie des pratiques forestières des sociétés membres est une condition d'adhésion à l'Association, une première dans le monde.

Communiquez avec nous ou invitez-nous à vous informer :

Association des produits forestiers du Canada

99, rue Bank, bureau 410
Ottawa (Ontario), Canada K1P 6B9
Courriel : ottawa@fpac.ca
Téléphone : (613) 563-1441
Télécopieur : (613) 563-4720

www.fpac.ca

À propos de PwC

PricewaterhouseCoopers aide les organisations et les particuliers à créer la valeur qu'ils recherchent. Son réseau est présent dans 157 pays et regroupe 195 000 personnes déterminées à offrir des services de qualité en certification et en fiscalité et à donner des conseils pratiques.

Les spécialistes de notre secteur forestier, papetier et des produits d'emballage offrent une large gamme de solutions innovatrices et rentables qui répondent aux besoins du milieu des affaires à l'échelle locale et internationale. PricewaterhouseCoopers aide ses clients de l'industrie des produits forestiers pour ce qui touche l'amélioration du rendement, le développement durable, le risque opérationnel, les fusions et acquisitions, les finances d'entreprise ainsi que les questions fiscales et de vérification.

Les nombreuses publications de PwC sur l'industrie et sa conférence internationale annuelle sur l'industrie de la forêt et du papier témoignent de sa connaissance du secteur forestier, papetier et des produits d'emballage et de son engagement à son égard.

PricewaterhouseCoopers LLP

250 Howe Street, Suite 700,
Vancouver, BC
Canada V6C 3S7
Courriel : kevin.bromley@ca.pwc.com
bruce.eaket@ca.pwc.com
bruce.mcintyre@ca.pwc.com
Téléphone : (604) 806-7000
Télécopieur : (604) 806-7806

www.pwc.com/ca/fpp

Sociétés membres de l'APFC

Alberta-Pacific
Forest Industries Inc.
www.alpac.ca

AV Group
www.av-group.ca

Canfor Corporation
www.canfor.com

Canfor Pulp Limited Partnership
www.canforpulp.com

Conifex Timber Inc.
www.conifex.com

Daishowa Marubeni International Ltd.
www.dmi.ca

Fortress Paper
www.fortresspaper.com

Howe Sound Pulp and
Paper Corporation
www.hspp.ca

Louisiana-Pacific Canada Ltd.
www.lpcorp.com

Mercer International
www.mercerint.com

Millar Western Forest Products Inc.
www.millarwestern.com

Produits forestiers Résolu
www.resolutefp.com

Tembec
www.tembec.com/fr

Tolko Industries Ltd.
www.tolko.com

West Fraser Timber Co. Ltd.
www.westfraser.com

Weyerhaeuser Company Limited
www.weyerhaeuser.com



the greenestworkforce.ca
canada's forest products industry

THE NEW FOREST PRODUCTS INDUSTRY:
smart, green & hiring

Join **TheGreenestWorkforce.ca**

Join the new forest products industry.

[f /thegreenestworkforce](https://www.facebook.com/thegreenestworkforce)
[in /greenestworkforce](https://www.linkedin.com/company/greenestworkforce)
[@greenestwork](https://twitter.com/greenestwork)

 **FPAC.ca**
APFC.ca

Funded by the Government of Canada 

Glossaire

Aire protégée

Espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature, des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés. [Source : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 2008].

Analyse du cycle de vie (ACV)

Méthodologie formelle servant à l'étude des aspects environnementaux et des impacts possibles sur l'environnement d'un produit pendant toute sa durée de vie, de l'acquisition des matières premières à la fabrication, l'utilisation, le recyclage et l'élimination. [Source : FAO, <http://www.fao.org/3/a-y3609e/y3609e06.htm>, consultée le 12 mars 2015].

La norme ISO/EN 14040 définit l'ACV comme une technique pour évaluer les aspects environnementaux et les impacts possibles associés à un produit :

- en compilant un inventaire des intrants et extrants pertinents d'un système;
- en évaluant les impacts potentiels sur l'environnement associés à ces intrants et extrants; et
- en interprétant les résultats de l'analyse de l'inventaire et de l'évaluation des impacts en lien avec les objectifs de l'étude.

Biodiversité ou diversité biologique

Variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces et celle des écosystèmes. [Source : Convention sur la diversité biologique, article 2, Emploi des termes, 2015].

Chaîne d'approvisionnement

Ensemble des différentes étapes (de la coupe des arbres à la distribution des produits) par lesquelles passent les produits à base de bois et de papier, de la récolte au produit fini.

Chaîne de traçabilité (CdT)

Suivi systématique des produits à base de bois de leur origine en forêt à leur utilisation finale.

Déforestation

Coupe permanente de la forêt en vue d'autres utilisations, comme l'agriculture ou le développement urbain.

Espèces menacées

Groupe réunissant trois catégories : espèces en danger critique d'extinction, espèces en danger d'extinction et espèces vulnérables. On considère que les espèces en danger sont confrontées à un très haut risque d'extinction dans la nature alors que les espèces vulnérables sont confrontées à un haut risque d'extinction dans la nature. [Source: Union internationale pour la conservation de la faune (UICN), Red List Categories and Criteria v3.1, 2012].

Exploitation forestière illégale

Exploitation forestière faite en violation du cadre légal établi.

Forêt de haute valeur pour la conservation (FHVC)¹⁵

Forêt conforme à une ou plusieurs des descriptions suivantes : a) aires forestières qui contiennent, de manière significative à l'échelle mondiale, nationale ou régionale, des concentrations de valeurs pour la biodiversité et/ou de grandes forêts, à l'échelle du paysage, comprises dans l'unité d'aménagement ou la contenant, où des populations viables de la plupart ou de toutes les espèces s'y trouvant naturellement sont réparties selon des modes naturels de disposition et d'abondance ; b) aires forestières contenues dans des écosystèmes rares, menacés ou en voie de disparition ou les contenant; c) aires forestières qui fournissent des services de base dans des situations critiques; d) aires forestières fondamentalement nécessaires à la satisfaction des besoins élémentaires des communautés locales et/ou à leur identité culturelle traditionnelle.

Séquestration du carbone

Processus divers par lesquels le carbone est retiré de l'atmosphère et stocké dans le sol, la biomasse, les formations géologiques et les océans.

Site d'intérêt particulier

Terme généralement utilisé pour désigner les zones du paysage forestier qui présentent des caractéristiques uniques et nécessitent une attention et un traitement particuliers, y compris les écosystèmes fragiles.

Système de gestion de l'environnement (SGE)

Ensemble de processus et de pratiques permettant à un organisme de réduire ses impacts sur l'environnement et d'accroître son efficacité opérationnelle. (Source : Agence de protection de l'environnement des États-Unis, 2013.)

Taux d'incidents à déclarer

Nombre d'incidents à déclarer x 200 000 heures, divisé par le nombre d'heures travaillées. Les incidents à déclarer sont les suivants : décès, blessures/maladies entraînant une perte de temps, avec ou sans restriction de travail (sauf les cas de hernie), blessures/maladies avec restriction de travail seulement et blessures/maladies nécessitant une assistance médicale et causant un handicap temporaire ou permanent, partiel ou total.

Traçabilité

Capacité de suivre du bois entre deux points subséquents de la chaîne d'approvisionnement.



Liens utiles, guides de référence et normes

Vous trouverez des références utiles ci-dessous. De la documentation plus détaillée et les ressources additionnelles du « guide des guides » du WBCSD/WRI sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.sustainableforestprods.org

Normes de certification forestière et systèmes de gestion de l'environnement

Certification Canada

<http://www.certificationcanada.org>

CSA

<http://www.csasfmforests.ca>

FSC

<https://ca.fsc.org/>

ISO 14001

<http://www.iso.org/iso/iso14000>

PEFC

www.pefc.org

SFI

www.sfiprogram.org

Chaîne de traçabilité

FSC

<https://ca.fsc.org/chain-of-custody.197.htm>

SFI

<http://www.sfiprogram.org/sfi-standard/guide-to-2015-2019-standards/>

PEFC

<http://www.pefc.org/certification-services/supply-chain>

Achats écoresponsables

WBCSD

<http://wbcsd.org/home.aspx>

Sustainable Procurement of Wood and Paper-based Products: An Introduction

http://sustainableforestproducts.org/files/forestguide/Forest%20Procurement-Summary_2014_En.pdf

WRI

www.wri.org

Construction écologique

Athena Institute

www.athenasmi.ca

Conseil canadien du bois

www.cwc.ca

Wood WORKS!

<http://wood-works.ca>

Édifices en bois en hauteur

The Case for Tall Wood Buildings: How Mass Timber Offers a Safe, Economical and Environmentally Friendly Alternative for Tall Building Structures

<http://www.woodworks.org/publications-media/research-papers/>

Forêts canadiennes

Service canadien des forêts (SCF)

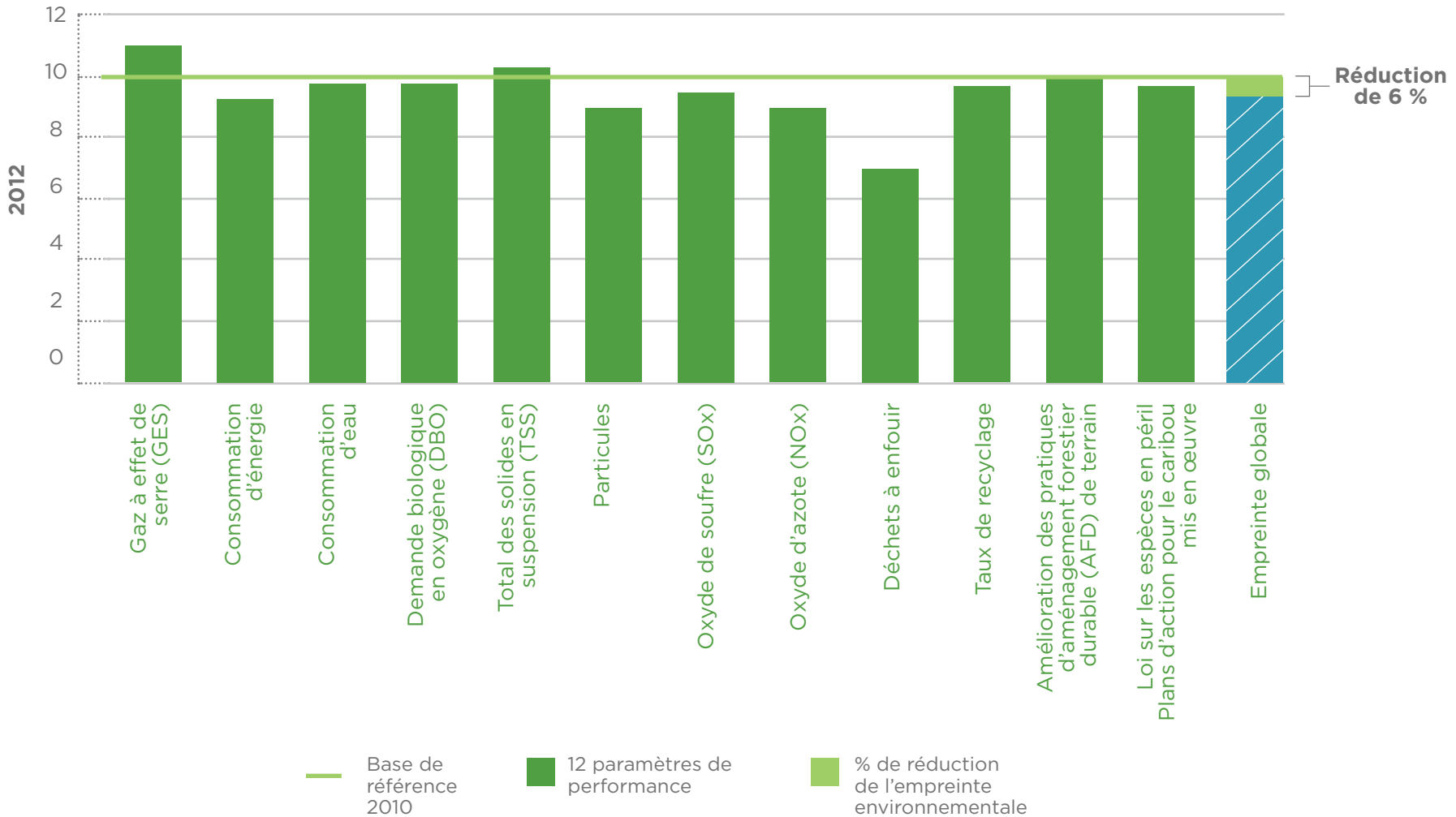
<http://www.nrcan.gc.ca/forets>

Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF)

www.ccmf.org

Objectifs de performance de Vision2020¹⁶ – Progrès à ce jour

Vision2020 se sert d'un indice comprenant 12 indicateurs de performance pour mesurer l'empreinte environnementale du secteur. Voici les résultats de performance de l'industrie pour la période de 2010 à 2012. Nos efforts commencent à porter leurs fruits. Les premières réussites sont importantes; il faut les souligner et encourager les progrès subséquents. Nous avons fait des progrès pour 9 des 12 paramètres; l'un des paramètres est resté stable et deux ont malheureusement subi des reculs. Pour plus de détails, consultez le Bilan de Vision2020 de l'APFC au : http://www.fpac.ca/images/uploads/Vision2020_ReportCard_2014_FRENCH.pdf



Notes

- 1. WBCSD et WRI : Sustainable Procurement of Wood and Paper-based Products :**
<http://www.wri.org/publication/sustainable-procurement-wood-and-paper-based-products>
- 2. Certification Canada :**
<http://www.certificationcanada.org>
- 3. Vision2020 :**
<http://www.fpac.ca/index.php/en/page/vision2020>
- 4. Certification forestière CSA :**
<http://www.csasfmforests.ca>
- 5. Certification forestière FSC :**
<http://www.fscCanada.org>
- 6. Certification forestière SFI :**
<http://www.sfiprogram.org>
- 7. PEFC :**
<http://www.pefc.org>
- 8. Ressources naturelles Canada : Le déboisement au Canada :**
<http://www.rncan.gc.ca/forets/inventaire/13420>
- 9. Déclaration sur le développement durable signée le 8 juin 2006 lors de la 2e table ronde des dirigeants du Conseil international des associations forestières et papetières (ICFPA)**
http://www.icfpa.org/uploads/_Documents/Leadership_Statement_-_French_June28_2007.pdf
- 10. UN REDD :**
<http://www.un-redd.org/aboutredd/tabid/102614/default.aspx>
- 11. Ressources naturelles Canada : Faits essentiels :**
<http://www.rncan.gc.ca/forets/canada/13170>
- 12. Rapport de l'ICFPA sur le développement durable 2013 :**
<http://www.cepi.org/system/files/public/documents/publications/sustainability/2013/icfpa-2013-progress.pdf>
- 13. Sondage de l'APFC sur la santé et la sécurité - non publié**
- 14. Plusieurs des termes et définitions du glossaire proviennent du document du WBCSD/WRI intitulé « Sustainable Procurement of Wood and Paper-based Products » et ont été traduits librement.**
- 15. Norme boréale nationale du Canada du FSC :**
<https://ca.fsc.org/boreal-standard.203.htm>
- 16. Chacun des objectifs de performance est mesuré par rapport à la valeur référence de 2010. Le résultat enregistré est basé sur le changement relatif des données sous-jacentes à un objectif par rapport à la référence de 2010 dont la valeur est fixée à 10. On obtient l'empreinte globale en additionnant le résultat des 12 objectifs, qu'on peut ensuite comparer à la référence de 2010, dont la valeur est de 120. Pour la plupart des mesures, une réduction de la valeur par rapport à la référence représente une amélioration de l'empreinte : par exemple, une baisse de la consommation d'énergie est positive. Par contre, pour trois des paramètres (taux de recyclage, amélioration des pratiques d'AFD et mise en œuvre des plans d'action pour le caribou), une augmentation du paramètre par rapport à la valeur de référence est considérée comme une amélioration. La comparaison est donc inversée, car un taux de recyclage plus élevé paraîtra comme une amélioration sur le graphique, avec une réduction correspondante de l'empreinte globale.**

Photographies fournies par l'APFC.

Tous droits réservés. Association des produits forestiers du Canada (APFC)

Avertissement

Exonération de garantie : Cette publication est basée sur des sources jugées exactes et fiables, mais ni leur exactitude ni leur exhaustivité ne sont garanties. Les données n'ont pas été vérifiées. Le matériel et l'information contenus dans la présente publication sont fournis tels quels et sans garantie de quelque nature que ce soit, explicite ou implicite. PricewaterhouseCoopers, l'APFC et leurs sociétés affiliées déclinent toute garantie, explicite ou implicite, y compris, sans s'y limiter, les garanties implicites relatives à la qualité marchande et à l'adaptation à un usage particulier. Les opinions et points de vue exprimés dans la présente publication reflètent l'opinion des auteurs au moment de la rédaction et peuvent changer sans préavis. Il est de la responsabilité du lecteur d'évaluer l'exactitude, l'exhaustivité et l'utilité des opinions, conseils, services ou autres renseignements donnés dans la présente publication.

Limitation de responsabilité : Toute l'information contenue dans la présente publication est distribuée étant entendu que les auteurs, éditeurs et distributeurs ne donnent aucun conseil ni aucune opinion de nature légale, comptable ou d'une autre nature professionnelle sur des faits ou des sujets précis et de ce fait qu'ils n'assument aucune responsabilité en lien avec leur utilisation. En aucun cas, PricewaterhouseCoopers et l'APFC, ainsi que leurs sociétés affiliées, ne seront tenues responsables de dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs découlant de l'utilisation d'une opinion ou d'une information contenue explicitement ou implicitement dans la publication.

Copyright : À moins d'indication contraire, le texte, les images et la mise en page de cette publication sont la propriété exclusive de PricewaterhouseCoopers, de l'APFC et/ou de leurs sociétés affiliées et ne peuvent être copiés ni distribués, en tout ou en partie, sans le consentement écrit explicite de PricewaterhouseCoopers et de l'APFC ou de leurs sociétés affiliées.



